



---

Conseil des droits de l'homme

## **Mise à jour orale sur la situation des droits de l'homme en Ukraine**

Genève, le 1 octobre 2020

Déclaration de la Suisse

---

Monsieur le Vice-Président,

La Suisse remercie le HCDH pour son excellent rapport.

Les effets de la pandémie ont été particulièrement négatifs pour la population touchée par le conflit à l'est de l'Ukraine. Le nombre de traversées mensuelles des points de contact est passé de 1,3 million à quelques dizaines de milliers. En conséquence, des centaines de milliers de personnes ont été séparées de leurs familles, privées d'accès aux soins, à leurs lieux de travail, à leurs rentes de retraite et à la protection sociale. La Suisse appelle tous les côtés à s'abstenir d'introduire des restrictions disproportionnées, non-nécessaires et discriminatoires à la liberté de mouvement des civils et des travailleurs humanitaires.

La Suisse salue la simplification par la Commission électorale centrale du processus d'enregistrement pour les déplacés internes aux élections locales prévues le 25 octobre 2020.

La Suisse constate avec inquiétude que le Haut-Commissariat continue de se voir refuser l'accès aux lieux de détention dans les territoires non contrôlés par le

---

**Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève**  
**Permanent Mission of Switzerland to the United Nations Office and to the other International Organizations in Geneva**

Rue de Varembe 9-11, CP 194, 1211 Genève 20  
Tél. +41 (0)58 482 24 24, Fax +41 (0)58 482 24 37, [www.dfae.admin.ch/geneve](http://www.dfae.admin.ch/geneve)

gouvernement. La Suisse regrette également que les organisations internationales et ONG actives en matière de droits de l'homme ne puissent toujours pas accéder sans entraves à la Crimée annexée.

Madame la Haute-Commissaire adjointe,

**Quelles mesures doivent être prises pour atténuer les effets négatifs de la pandémie sur la population civile dans la zone de conflit?**

Je vous remercie.